

Référencement et classement des Vendeurs Marketplace et de leurs offres

GO SPORT met à disposition sur son site www.go-sport.com (ci-après le « **Site** ») une Marketplace dénommée « GO SPORT Marketplace » permettant à des particuliers agissant à titre personnel, en qualité de consommateur (ci-après les « **Acheteurs** ») d'être mis en relation avec des vendeurs professionnels (ci-après les « **Vendeurs** »), dans le but d'acheter des produits neufs à des prix fermes référencés sur GO SPORT Marketplace (ci-après les « **Produits** »).

Dans le cadre de GO SPORT Marketplace, la société GO SPORT France (ci-après « **GO SPORT** ») agira comme simple intermédiaire et hébergera les offres de Produits proposées par des Vendeurs inscrits sur GO SPORT Marketplace.

GO SPORT n'est en aucun cas revendeur des Produits proposés par les Vendeurs sur GO SPORT Marketplace. Les Produits vendus sur GO SPORT Marketplace sont clairement signalés sur les fiches produit, soit par la mention « Vendu par [le nom du vendeur] » soit avec la mention « Vendeur Pro sélectionnée par GO SPORT ». Les Acheteurs ont également la possibilité de sélectionner uniquement les produits vendus par les Vendeurs dans le menu déroulant situé à gauche de l'écran.

1. Critères de référencement

Pour utiliser la plateforme GO SPORT Marketplace, un vendeur doit :

- ✓ Avoir la qualité de vendeur professionnel régulièrement inscrit auprès des organismes de son pays d'origine ;
- ✓ Avoir renseigné un formulaire d'inscription et fourni toutes les pièces justificatives demandées par GO SPORT, dont les documents justifiant de son identité personnelle et de l'identité de la société ;
- ✓ Avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation de la Marketplace applicables à sa relation contractuelle avec GO SPORT.

Une fois inscrit, le Vendeur peut publier ses Produits sur le Site, aux côtés de ceux proposés par GO SPORT.

Chaque Vendeur inscrit sur GO SPORT Marketplace peut référencer les produits qu'il souhaite, pourvu notamment que ces produits :

- Ne contreviennent pas aux réglementations en vigueur et aux droits de tiers ;
- Ne présentent pas un danger pour la santé, la sécurité et l'environnement ;
- Ne soient pas des biens volés, de médicaments, drogues etc. ;
- Ne soient pas discriminatoires ou incitant à la violence ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- Ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs etc.

2. Conditions de déréférencement

Les offres d'un Vendeur peuvent être retirées de GO SPORT Marketplace temporairement ou définitivement et un compte vendeur peut être suspendu temporairement ou définitivement dans les cas suivants :

a. En cas de non-respect des obligations prévues aux Conditions Générales d'Utilisation

Il en est ainsi en cas de fournitures de fausses informations du Vendeur à GO SPORT Marketplace ou encore s'il n'assume pas notamment toutes les obligations mise à sa charge par le Code de la consommation français eu égard aux Acheteurs ou encore aux obligations inscrites dans les Conditions Générales d'Utilisation signées par le Vendeur. (Par exemple : informations précontractuelles, obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachées, obligations liées au droit de rétractation).

Les modalités de dénonciation sont précisées à l'article 4.5.2 « Clôture du compte – Résiliation pour faute » dans les Conditions Générales d'Utilisation du Vendeur :

« 4.5.2 Résiliation pour faute

GO SPORT pourra résilier de plein droit et sans formalité l'inscription du Vendeur en cas d'inexécution ou mauvaise exécution d'une obligation lui incombant et ce, après mise en demeure adressée par email et restée infructueuse à l'issue d'un délai de quinze (15) jours suivant son envoi.

Par convention expresse, les évènements suivants, sans que cette liste soit limitative, sont réputés constitutifs d'une inexécution ou mauvaise exécution :

- le non-respect par le Vendeur des niveaux de service minimum indiqués à l'Annexe 1,
- la vente de Produits contrefaisant ou portant atteinte aux droits de tiers et/ou de réseaux de distribution sélective ou exclusive,
- la vente sur la Marketplace des Produits dans des conditions ne respectant les engagements du Vendeur stipulés notamment à l'article 6 des présentes CGU Vendeur,
- le signalement, par un consommateur ou par tout tiers détenant un intérêt légitime, d'une faute, d'un abus imputable au Vendeur,
- le non-paiement par le Vendeur du montant de l'abonnement mensuel indiqué en Annexe 2,
- le non-respect des Conditions Générales d'INGENICO FS »

b. Pour convenance

Le Vendeur, comme GO SPORT Marketplace peut procéder à la clôture de son compte vendeur à tout moment moyennant un préavis de vingt-quatre (24) heures. Le préavis est porté à un (1) mois en cas de dénonciation par GO SPORT.

3. Critères de classement des offres

L'Acheteur peut naviguer sur le Site en fonction des différentes catégories des produits selon un univers (ex : Football, Running, Mode et loisirs...) que ce soit pour les produits vendus par GO SPORT ou par un Vendeur.

L'Acheteur peut sélectionner uniquement les offres proposées par les Vendeurs et/ou par GO SPORT.

L'Acheteur peut également utiliser le moteur de recherche disponible sur le Site.

Dans ce cas, le critère de classement par défaut qui s'affiche comme « notre sélection » est celui de la pertinence au regard de la recherche de l'Acheteur : un algorithme calcule les produits qui correspondent le plus aux attentes de l'Acheteur selon son expérience sur le site www.go-sport.com (pages consultés, achats effectués).

Les produits peuvent également être classés par meilleurs ventes selon le critère de recherche renseigné par l'Acheteur.

L'Acheteur peut ensuite modifier le classement des Produits en sélectionnant un critère de tri différent selon :

- Le prix ;
- Les avis clients ;
- Le succès des produits (« meilleures ventes ») ;
- Les produits GO SPORT / les produits vendus par les Vendeurs Marketplace.